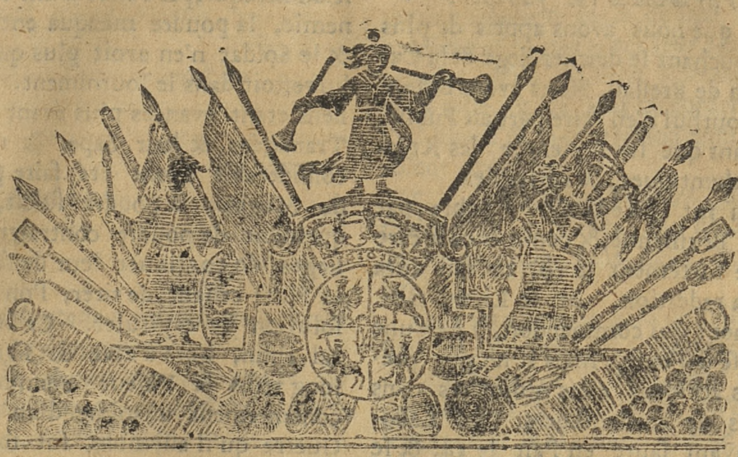
N. V.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU MERCREDI 18. JANVIER 1758.

De Vienne le 7. Janvier.

Le nouveau Grand Seigneur Sultan Mustafa a nommé Achmed Efendi ci-devant Tefftedar, pour aller en qualité d'Internonce notifier à leurs Majestés Impériales & Royales son avenement au Thrône Ottoman, & pour donner en même tems de sa part à leurs Majestés les assurances les plus fortes de son amitié, & de son desir sincére de cultiver le bon voisinage entre les deux Empires. Ce Ministre, qui est beau-frere du Kihaya Bey, ou Lieutenant du Grand-Vizir, s'est en consequence mis en voyage au commencement du mois de Decembre dernier, pour se rendre à Belgrade, où l'on a déja fait toutes les dispositions convenables, tant pour sa reception sur la Frontiere, que pour ce qui concerne sa route jusques à cette Capitale.

Mgr. le Duc Charles de Lorraine est arrivé de l'Armée ce matin vers les neuf heures.

De Breslau le 15. Janvier.

Le Roi de Prusse est encore actuellement dans cette Ville, & les Troupes occupent leurs quartiers d'hyver. Le bruit, qui couroit que S. M. alloit du côté d'Hanovre, est destitué de fondement. D'ailleurs la longue campagne que les Troupes ont souffertes avec toutes les incommodités des quatre saisons demandent de la relache & du repos, d'ou l'on peut inferer que les Operations de Guerre ne recommenceront qu'au printems prochain. Or comme toute une Armée demandoit une grande etendûe de Pays pour y faire cantonner les Troupes, S. M. a jugé à propos de de les distribuer dans toutes les Villes & villages jusques sur les frontieres de la Pologne & de la Moravie.

De Varsovie le 18. Janvier.

Voici ce que nous avons appris de plus certain, touchant le dernier siege & la Capitulation de Breslau. Nous avons différé jusqu'aujourhui d'en faire part au Public, ne voulant que lui presenter des Relations Authentiques, & veritables.

Breslau fut investi le 7. 10bre par l'Armée Prussienne, & commenca à étre canonnée fortement le 10, ce qui dura jusqu'à sa reddition. M. le Lieut. Gen. de Sprecher (qui commandoit,) y fit une vigoureuse deffense, mais il ne put prevenir les accidens asses ordinaires dans ces sortes de conjonctures. Le Laboratoire ayant sauté en l'air le 14, & le 16 le même malheur étant arrivé au Magazin à poudre, aux environs du Bastion attaqué, par l'effet d'une bombe ennemie, la poudre manqua entierement, & le Soldat n'en avoit plus que ce qui lui restoit dans le fourniment. Les Prussiens etant avancés plus avant avec leurs Tranchées & leur Sape, & une Breche considerable ayant été faite par l'effet du Magazin à poudre susdit, le manquement de poudre contraignit les Assiegés de continuer leur deffense; le 19 la Place cessant de tirer, l'on prit la resolution de capituler. Ce brave Général enfin, hors d'état de signaler plus long tems sa Valeur connüe, après le consentement unanime d'un Conseil de Guerre qu'il assembla, fut forcé de se soumettre aux Articles suivans.

Capitulation de Breslau.

1. Le Commendant de Breslau sortira le 23. Décembre avec sa Garnison, tambour battant & enseignes déployées, par la porte qu'il plaira à Sa Majesté de désigner. La dite Garnison posera ensuite les armes & se rendra prisonniere de guerre.

Bon. Demain 21. à 8. heures du matin la Garnison se rangera par Bataillon, mettra bas les armes & otera les bandoulieres sans briser ou endommager les armes.

2. Tous les Généraux & les Officiers de l'Etat-Major & autres, ainsi que les bas Officiers garderont leurs épées.

Accordé.

3. Sa Majesté permettra aussi que les Généraux & tous les Officiers, conservent leurs chevaux de bagage, leurs Domestiques, leurs fouriers & tout ce qui leur appartient, ainsi que les Soldats & les Bas-Officiers leurs havresacs & la Cavallerie le bagage & les chevaux de bagage qui y appartiennent.

Il faut remetre fidèlement tout ce qui appartient à Sa Majesté l'Impératrice Reine, comme la Caisse de guerre, les chariots qui appartiennent à l'Armée & non à la Garnison, & tous les chevaux qui sont destinés au service de l'Armée, mais les prisonniers peuvent garder leur propre bagage.

4. Sa Majesté est priée de ne point regarder comme prisonniers de guerre les Généraux & autres Officiers, tant de S. M. l'Impératrice Reine que de ses Aliés, & les Volontaires étrangers, qui ne sont point de la Garnison & n'ont point servi pendant le Siége & ont été

Refusé.

transportés ici pour cause de blessures ou de maladies: mais de leur faire donner des passeports après leur convalescence, afin qu'ils puissent librement sortir de la ville, & de leur accorder de plus l'assistance & la protection dont ils pourroient avoir besoin.

Refusé de même.

5. Cette grace s'étendra sur tous les malades & les blessés, qui ne sont point de la garnison, tant Bas-Officiers que Soldats.

Cet Article n'aura point lieu, puis-qu'on ne nous l'a pas accordé.

Il faudra donner une liste exacte des Officiers, des Bas-Officiers & des Soldats, qui sont malades & blessés.

6. Il sera permis aussi de laisser à Breslau des Officiers, des Chirurgiens, & des Commissaires de Guerre, pour avoir soin des malades & des blessés, qu'on y laissera, tant de la Garnison que de ceux qui seront d'ailleurs entré dans la ville: & les renvoyer quand ils seront guéris aux Corps auxquels ils appartiennent.

On en agira avec les Autrichiens comme ils en agissent avec les Prussiens qui sont en leur pouvoir.

7. Le Commendant se flatte, que Sa Majesté ne fera point disperser les prisonniers, mais que les Bataillons & les Corps qu'ils composent, demeureront rassemblés, & que les Officiers qui y appartiennent n'en seront point séparés. Il espere aussi, que les Officiers, qui le souhaîteront, auront la permission d'aller sur leur parole dans les Etats héréditaires de Sa Majesté l'Impératrice.

Cela est juste.

8. Sa Majesté voudra bien faire donner, moyennant quittance, aux Officiers prisonniers leurs Appointemens ordinaires & le fourage, & aux Soldats & aux Bas-Officiers les portions dont ils ont joui jusqu'à présent consistant en 7. Kreutzers & 2. livr: de Pain par jour, ordonner qu'on fournisse des Chevaux de relais aux Officiers pour les mener jusqu'au lieu de leur destination & leur y faire assigner gratis des logemens convenables.

Bon.

9. Le Commandant supplie Sa Majesté de lui permettre d'envoyer 2. Officiers à Son Altesse le Duc Charles de Lorraine.

10. Personne ne sera forcé ou seduit à prendre service parmi les Troupes Prussiennes.

On n'imitera pas la conduite que les Autrichiens ont tenûe à cet egard près de Gabel, à Schweidnitz, & près de Collin.

11. Les Ingénieurs, les Canoniers & tous ceux qui appartiennent à cette Garnison, sont compris dans la Capitulation; mais

12. Les Mêdecins, les Chirugiens, les Commissaires de Guerre & des vivres, & ceux qui en dépendent, les Aumoniers de Campagne, les Auditeurs, les Quartiers-Maîtres & teneurs de compte, les vivandiers & les bouchers, conformément à l'usage, ne seront point censés prisonniers de guerre, mais on leur donnera des passeports & les laissera partir librement.

Les Medecins, les Chirurgiens, & les Aumoniers, ne sont point prisonniers, mais bien tous ceux qui appartiennent au Commissariat de Guerre.

13. On cédera après la Capitulation aux Troupes Prussiennes la porte que Sa Majesté nommera, mais le Commandant se flatte, que pour éviter tout desordre, on ne permettra à personne, avant l'entiére reddition de la ville, d'y entrer ou d'en sortir sans passeport.

Cela est bien. Il faut que les Portes de Schweidnitz, d'Ohlau, & de St. Nicolas soyent aussitôt occupées par les Troupes Prussiennes.

14. On indiquera fidélement, l'Artillerie, les Munitions, les Vivres dont on aura connoissance, & en général tout ce qui appartient à Sa Majesté l'Impératrice Reine.

Il faut indiquer & livrer fidélement & sans delai tous les Magazins à poudre, & restituer l'argent, qu'on a extorqué de la Ville: mais on a déjà vendu quelque chose & entr'autres des Uniformes.

15. On donnera de part & d'autre des otages, jusqu'à la conclusion de la Capitulation.

16. Au cas qu'on eut oublié quelque point qui pût servir au soulagement de la Garnison, on est persuadé que Sa Majesté permettra, qu'on l'ajoute à la Capitulation, & ne voudra pas que cette omission, que le peu de tems qu'on a eû aura fait faire, tourne au prejudice de la Garnison. Breslau le 20. Décembre 1757.

Sprecher.

Il faut que les dettes que les Officiers Autrichiens ont faites à Breslau, soyent acquittées avant qu'ils sortent, ou qu'on donne pour cet effet des suretés suffisantes.

Tous les Officiers de l'Armée Prussienne qui ont eté fait prisonniers, seront libres.

Les Gazettes Etrangéres ont manqué cet Ordinaire, excepté celle de Vienne.

N. V.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE

DU 18. JANVIER 1758.

De PARIS le 28. Decembre.

Il y a apparence, qu'un nuage épais couvrira bientôt une autre partie de l'Europe, mais on ne peut encore la determiner précisement. L'on craint qu'une Puissance d'Italie ne tombe sur une Republique, qui par sa conduite lui a donné lieu de mécontentement.

De Lisbone le 22. 9bre. Depuis quelque tems l'on fait de grands préparatifs de Guerre dans ce Royaume, & à présent l'on continûë avec encore plus d'ardeur, comme si une Guerre subite devoit nous occuper. Outre la quantité de Troupes qu'on léve de tous côtés, on a établi des Batteries sur plusieurs éminences le long du Tage pour defendre ce Fleuve, & quantité de Baraques pour les Soldats ont été faites sur ses bords. Il y a eû ici diverses promotions pour l'Etat de la Guerre. Il semble que les Espagnols nous environnent par Terre, particulierement sur les frontieres des Provinces, Tra-los-Montes, & Beira; ce qui peut avoir donné lieu à ces demarches, est encore un enygme pour nous.

De Varsovie le 18. Janvier. Nous avons promis dans la derniere Gazette le précis de la Capitulation du Chateau d'Haarbourg, voici ce que nous en sçavons de plus assuré.

I. Il est permis à la Garnison de s'en retourner en France, à condition qu'elle ne servira plus pendant le cours de cette Guerre contre S. M. Prussienne & ses Alliés.

II. Elle fera tous les jours 4. milles.

III. Toutes les Munitions de Guerre, comme Canons, Mortiers, &c. resteront dans la Place.

IV. Toutes les dèttes ainsi que les maisons de Lauenbrock seront payées.

V. Aujourdhui (30me 10bre) à 8. heures la premiere Porte sera livrée aux Troupes Hanovriennes.

VI. Demain la Garnison évacuera la Place.

Extrait d'une Lettre d'Haarbourg du 1. Janvier.

„ La Garnison Françoise, selon les Articles de la Capitulation accordés, „ ayant dû évacuer cette Place & prendre sa route pour retourner en France, „ cet Article fut mis en execution hier à 11. heures du matin; elle traversa „ la Ville, entre les Troupes Hannovriennes qui bordoient les rûës. M. „ de Pereuse accompagné de M. le Comte de Richemont & de plusieurs autres „ Officiers sortit à pied. Chacun s'étonna voyant la force de la Garnison, qu'on „ croyoit detruite, & l'on compta à peu prés 1700. hommes, non compris „ 200. malades qui sont restés à l'hopital. L'on atteste que le siege ne coute „ pas 200, hommes aux François. Chaque fantassin a eu la permission d'em-

„ porter

„ porter les cartouches accoutumées. Outre les Canons que les François ont „ trouvé dans le Chateau & ceux qu'ils y ont améné du retranchement de Hopen, ils ont laissé 6. Canons, 2. Aubusiers; 4, mortiers, ainsi qu'une quantité remarquable de Poudre. Il resta entre autre 141. sacs de Froment, 35. „ sacs de Seigle, 1216. sacs de Farine. 15. sacs & 30. tonneaux de Ris, „ 12. voitures de Tourbe, 41. Toises de bois d'Ormde, 7160. bottes de Foin, „ 3500. bottes de Paille, quantité d'Avoine; dans beaucoup d'éndroits du Chateau une bonne provision de Vin, Eau de vie, de Pain, & de Viande &c. „ L'on juge de ce-ci, que les François n'ont eû d'autre, raison pour se rendre, „ selon leur propre aveu, que le froid extraordinaire qu'ils etoient forcés d'endurer, puisque le chateau & les Casernes etoient si criblés des coups de Canons, „ qu'ils auroient été inhabitables, même en été. Malgré l'Article de la Capitulation, par rapport au grand froid, on a reduit leur marche journaliére à „ 2. milles par jour, & on leur a accordé le troisieme jour pour se reposer. Les „ François ont laissé pour Otages un Aide Major & un Lieutenant.

Les Lettres de Landshutt annoncent, que l'Armée Imp: & R. s'est retirée en Bohême, pour y occuper ses quartiers d'hiver, avec un train de plus de 150. piéces d'Artillerie, & beaucoup de Munitions & de Bagages. Les Troupes sont cantonnées le long des confins, pour couvrir la Bohême & la Moravie.

D'Amsterdam le 28. 10bre. On a reçû avis qu'une Escadre de 6. Vaisseaux de Guerre François a été apperçûë dans le Detroit de la Sonde peu éloigné de Java; qu'elle s'est emparée de 2. Batimens Anglois qui venoient de Bencolen; qu'elle en a attaqué un troisieme près de Brantam; que la venûë de cette Escadre paroissoit d'avoir pour objet d'intercepter les Vaisseaux de la Compagnie Angloise qui revenoient de la Chine; & que le Gouvernement de Batavie avoit equipé 2. Vaisseaux de Guerre pour croiser sur la côte de Java, & pour veiller à sûreté ainsi qu'au maintien de la neutralité de ce côté là.

De Cologne le 30. 10bre. On assure, que le Landgrave de Hesse Cassel a envoyé à son Ministre à la Haye un Rescript, portant entre autres, que si S.A.S. avoit contrevenu à la Convention de Closterseven, ce n'étoit que parce qu'on avoit voulu desarmer ses Troupes, ce qui ne se trouvoit point du tout stipulé par cette Convention; qu'au surplus elle avoit été forcée de prendre le parti, qu'elle avoit pris, parceque ses Troupes étoient à la solde de l'Angleterre, dont le Ministere n'avoit pas voulu approuver la Convention en question, & que par conséquent on lui auroit retenu les subsides dont elle étoit convenuë & même les arrerages considerables qui lui en sont dûs, ce qui l'auroit mis hors d'état de faire subsister ses Troupes, son pays étant occupé par les François; au moyen de quoi S. A. S. esperoit de la magnanimité du Roi T. C. que S. M. empêcheroit l'effet des menaces de ses Généraux &c.

De Dusseldorff le 29. 10bre. On assure, que les Troupes Hannovriennes ont voulu attaquer à diverses reprises la Ville de Zelle: mais qu'elles ont echoûé chaque fois avec perte; on dit aussi que M. le Maréchal Duc de Richelieu a passé l'Aller avec toute son Armée le 20. de ce mois, qu'après s'être canoné pendant quelque tems de part & d'autre, le Prince Ferdinand de Brunswick a profité de la nuit pour se retirer avec beaucoup de précipitation sur Lunebourg, & que le Maréchal de Richelieu le poursuit.